



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)


Numéro de gestion : 2002 B 01720

Numéro SIREN : 443 180 484

Nom ou dénomination : 2 B LIGHTING TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2016 sous le numéro de dépôt 4062

02B172

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 16 MARS 2016 Numéro : A 4062

## 2B LIGHTING TECHNOLOGIES

Société à responsabilité limitée  
au capital de 150.000 euros  
Siège social : 7, Chemin de Vaubesnard  
91410 DOURDAN  
443 180 484 RCS EVRY

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier, à 18 heures,  
Les associés de la Société 2B LIGHTING TECHNOLOGIES se sont réunis, au siège social, sur convocation de la gérance, en assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Réduction du capital social d'une somme de 15.000 € par voie de rachat de parts sociales ;
- Conditions et modalités de la réduction de capital ;
- Modification corrélative des Statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier BAZIN, en sa qualité de Gérant.  
Monsieur Tony BARTHELEMY est désigné comme secrétaire pour compléter le bureau.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent au moins les trois quarts des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Rapport de la gérance ;
- Textes des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant un délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

---

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de réduire le capital social de 15.000 euros, pour le ramener de 150.000 euros à 135.000 euros, par voie de rachat des 150 parts sociales appartenant à Madame Maud BAZIN, d'une valeur nominale de 100 € chacune, au prix unitaire de 67 euros, sous la condition suspensive d'absence d'opposition formée les créanciers.  
L'excédent de la valeur nominale des parts sociales rachetées sur le prix global de rachat sera affecté à un compte spécial de réserves.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Gérant pour constater la réalisation de la condition suspensive dont est assortie cette décision de réduction du capital, et la réalisation définitive de celle-ci, ainsi que pour procéder matériellement au rachat des parts de Madame Maud BAZIN, sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

---

En conséquence des résolutions qui précèdent, et sous la même condition suspensive, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6, 7 et 8 des statuts :

### **« Article 6 – APPORTS**

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant : « Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 janvier 2016, le capital social a été réduit de 15.000 euros pour être ramené à 135.000 euros, par rachat et annulation des 150 parts sociales détenues par Madame Maud BAZIN, numérotées de 90 à 99 et de 1.347 à 1.486. »

### **« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de **CENT TRENTE-CINQ MILLE (135.000) euros**.

Il est divisé en MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales de CENT (100) euros chacune, numérotées de 1 à 89, 100 à 1.346 et 1.487 à 1.500.»

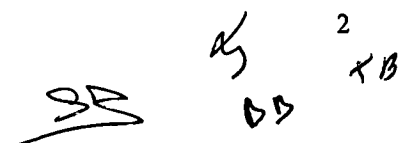
Le reste de l'article est inchangé.

### **« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES**

Les parts sociales sont intégralement souscrites et libérées, et réparties entre les associés comme suit :

- **Monsieur Xavier BAZIN**, à concurrence de HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ parts, numérotées 1 à 59 et 101 à 926, ci .....**885 parts**
  - **Monsieur Tony BARTHELEMY**, à concurrence de QUATRE CENT CINQUANTE parts, numérotées de 60 à 89 et 927 à 1.346, ci .....**450 parts**
  - **Monsieur Stéphane BAZIN**, à concurrence de QUINZE parts, numérotées 100 et de 1.487 à 1.500, ci .....**15 parts**
- Total égal au nombre de parts composant le capital social : .....1.350 parts »**

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature and the initials 'KB' with a superscript '2'.

## **DERNIERE RESOLUTION**

---

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet accomplir toutes les formalités légales.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et par les associés présents.



**Xavier BAZIN**  
Associé – Gérant



**Tony BARTHELEMY**  
Associé



**Stéphane BAZIN**  
Associé

**Maud BAZIN**  
Associée sortante

